

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Licence STAPS - Activités Physiques Adaptées – Santé (APAS)

STAPS - Activités Physiques Adaptées – Santé (APAS)



Niveau d'étude
visé
BAC +3



ECTS
180 crédits



Durée
3 ans



Établissement
Université Paris
Cité

Présentation

L'UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) a vu le jour en 1984. Il demeure à ce jour le seul UFR STAPS de la capitale et dispose de tous les éléments pour permettre une formation de qualité auprès de nos étudiants toujours plus nombreux à s'intéresser à cette formation originale. La force de la formation STAPS est sa pluridisciplinarité et elle se caractérise par son dynamisme et son attractivité. Initialement, cette formation préparait au concours d'enseignant d'éducation physique et sportive. Ensuite, elle s'est fortement diversifiée en étroite collaboration avec les chercheurs, les spécialistes et également les organisations professionnelles dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques (APSA) afin de permettre à chaque étudiant :

- d'analyser l'ensemble des disciplines requises pour comprendre les APSA ;
- de transmettre leurs savoirs auprès d'étudiants, d'athlètes et de patients ;
- d'être curieux, critique et sensible aux problèmes complexes posés par le développement des APSA dans les sociétés et les cultures.

Objectifs

La Licence STAPS Parcours Activité Physique Adaptée-Santé a pour finalité de former des Enseignants en Activités Physiques Adaptées (EAPA). Le spécialiste des Activités Physiques Adaptées a pour mission de participer à la conception, la conduite et l'évaluation de programmes d'intervention, de prévention et d'éducation pour la Santé par l'Activité Physique Adaptée auprès de personnes relevant des catégories précitées.

Cette formation exige de la part des étudiants une réelle motivation et l'acquisition de solides compétences investissables dans les divers secteurs professionnels de l'inadaptation, de la santé et de la prévention. La formation cible particulièrement les domaines de l'inadaptation sociale, des déficiences comportementales et mentales, des déficiences neuromotrices et locomotrices, des déficiences physiologiques et métaboliques, de la perte d'autonomie et le vieillissement.

Savoir-faire et compétences

- Mobiliser des concepts scientifiques pluridisciplinaires concernant les APSA, la motricité spécifique ainsi que l'environnement physique, institutionnel, social et humain pour analyser l'activité d'une personne ou d'un groupe.
- Mettre en œuvre des modèles théoriques et méthodologiques pour établir le diagnostic préalable d'une situation mettant en jeu les APSA.



-Utiliser les outils, les nouvelles technologies embarquées et les techniques d'analyse d'une activité physique (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats).

-Elaborer des éléments de conception, planification et programmation pour l'évolution ou la transformation d'une situation diagnostiquée et mettre en œuvre les techniques adéquates.

-Disposer d'une expérience personnelle approfondie de la pratique des APSA.

Les + de la formation

Retrouvez toutes les informations relatives aux modalités de candidature [ici](#).

Des modalités de candidatures spécifiques peuvent s'appliquer au public de formation professionnelle. Plus d'informations [ici](#).

Les candidatures pour intégrer la première année de licence STAPS se font via la plateforme Internet de Parcoursup. Vous retrouverez ci-dessous les adresses Internet utiles pour mieux connaître la licence STAPS et les modalités de candidature pour cette formation.

Programme

Contrôle des connaissances

Pour connaître le détail des modalités de contrôle des connaissances et compétences, nous vous invitons à prendre contact avec l'UFR (voir le lien en savoir+)

Le contrôle des connaissances peut prendre la forme d'examens terminaux, de contrôles continus et de rapports écrits/soutenances au cours des trois années de formation.

Les premières sessions des examens terminaux sont placées à la fin de chaque semestre. L'étudiant peut bénéficier d'une

seconde chance à la fin de l'année universitaire généralement au mois de juin.

Les jurys d'examens se réunissent 3 fois par an (1 jury pour chaque première session de chaque semestre et un jury final en fin d'année universitaire.

Aménagements particuliers

La licence STAPS est ouverte aux étudiants en situation de handicap et sportifs de haut niveau (SHN).

Pour les étudiants en situation de handicap, la transmission des cours et l'emploi du temps sont aménagés en fonction du handicap. Une aide à la réalisation des examens est également réalisée selon le handicap avec le prêt de matériels ou l'aménagement du temps et de l'environnement de la salle d'examens. Une personne de la scolarité s'occupe directement des étudiants en lien avec le service d'accompagnement handicap et le responsable de la commission handicap de l'université. Pour les étudiants SHN, des aménagements d'emploi du temps et un assouplissement des règles concernant les absences justifiées en vue des examens sont possibles. De plus, si une compétition majeure à lieu en même temps que les examens, alors les étudiants SHN bénéficient d'une session dérogatoire d'examens. Par ailleurs, au moment de l'inscription, les étudiants SHN formulent une demande de statut SHN et signent une charte formalisant les différentes règles de formation, de contrôles des connaissances et d'engagements attribuables à leur statut. Un personnel enseignant gère chaque année les inscriptions des étudiants concernés par ce statut en lien avec la scolarité de l'UFR STAPS. Enfin, par exemple, les étudiants SHN peuvent poursuivre leur formation en année supérieure si au moins 36 ECTS sont acquis (au lieu de 48) dans l'année inférieure.

Pour les étudiants en situation de handicap vous pouvez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant - Plus d'informations [ici](#).

Et après



Conditions d'admission

Comme pour toutes les licences générales universitaires, l'admission en première année de licence STAPS se fait par la procédure [Parcoursup](#) depuis la rentrée universitaire 2018-2019.

A partir de septembre 2020, l'UFR STAPS offre la possibilité de s'inscrire dans le parcours [LAS](#) en L1 STAPS. Il y aura des candidatures possibles pour ce parcours *via* Parcoursup. L'étudiant(e) inscrit(e) dans ce parcours suivra des enseignements supplémentaires en lien avec la santé. Ils seront réalisés en distanciel (minimum 100 heures en plus) et gérés intégralement par la Faculté de Santé. La mineure santé a 12 ECTS en tout.

Sur la plateforme Parcoursup, il faudra bien sélectionner le vœu "L1 [LAS](#) STAPS" et non la "L1 STAPS classique".

Si l'étudiant(e) de L1 [LAS](#) STAPS valide sa première année, la mineure santé et en fonction de son classement au sein de la faculté Sociétés et Humanités de l'Université de Paris, il (elle) pourra :

- candidater en kinésithérapie,
- poursuivre en L2 santé (MMOP)
- poursuivre en L2 STAPS

Si l'étudiant(e) de L1 [LAS](#) STAPS ne valide pas sa première année, il (elle) pourra :

- redoubler sa L1 STAPS,
- se réorienter via la plateforme Parcoursup.

Il sera impossible de candidater en kinésithérapie après un redoublement.

Voici les conditions d'accès aux études de santé :

- Suivre et valider en plus de la formation de STAPS la « Mineure Santé »

-Valider l'année dès la 1ère session **ET** valider tous les modules (4 modules de 3 ECTS).

-Avoir un classement minimum permettant d'accéder aux études de santé l'année suivante sur l'ensemble des étudiants [LAS](#) inscrits dans la faculté Sociétés et Humanités.

Ainsi, il sera possible de s'inscrire en fonction des places disponibles dans les filières suivantes :

- Médecine
- Pharmacie
- Odontologie
- Maïeutique

Il est POSSIBLE ne valider qu'une partie des UE de la « Mineure Santé » et de valider les UE manquantes en Licence 2ème année et/ou 3ème année. La condition est de valider chaque année (L1, L2, L3) dès la 1ère session. La mineure peut se valider en 3 ans et il y a deux tentatives maximum pour se présenter au concours des études de santé.

Pour plus d'informations : <https://u-paris.fr/l-as-licence-acces-sante/>

Public cible

La licence STAPS accueille majoritairement des étudiants issus des lycées.

Elle accueille également des étudiants salariés à statut particulier en son sein.

Droits de scolarité

Les droits d'inscription nationaux sont annuels et fixés par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche. S'y ajoutent les contributions obligatoires et facultatives selon la situation individuelle de l'étudiant.

Des frais de formation supplémentaires peuvent s'appliquer au public de formation professionnelle. Plus d'informations [ici](#).



Contact(s)

Poursuite d'études

Une poursuite d'études en Master est possible au sein de l'Université de Paris. Voici ci-dessous les différentes mentions de Master proposées aux étudiants licenciés de l'UFR STAPS :

-  **Master APA-S (Activités Physiques Adaptées – Santé)** avec ses 3 parcours :
 - APA3S (Santé Psycho-Sociale par le Sport-Santé) ;
 - PAPASN (Physiologie, Activités Physiques Adaptées, Santé et Nutrition) ;
 - VHMA (Vieillesse et Handicap : Mouvement et Adaptation).
-  **Master EOPS (Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive)** avec ses 2 parcours :
 - PEOPSN (Physiologie de l'Entraînement et de l'Optimisation de la Performance, Santé et Nutrition) ;
 - SEPHN (Sport, Expertise et Performance de Haut-Niveau – géré par l'INSEP).

Passerelles et réorientation

En cours de Licence 1, il est possible de se réorienter à l'issue du 1er semestre à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Université de Paris avec le diplôme universitaire (DU) PAREO.

Voici le lien Internet du DU PAREO pour toutes informations supplémentaires :  <http://orientationactive.parisdescartes.fr/du-pareo/>

Il existe également des conventions qui permettent aux étudiants STAPS de se réorienter, le cas échéant :

- Conventions avec des écoles de kinésithérapie : ADERF, ASSAS, CEERRF, EFOM kiné, IFMK AP-HP, IFMK EF (concours L1).

- Des conventions avec les fédérations sportives (natation, athlétisme, volley-ball, rugby, boxe française, judo)

Les conditions d'accès au parcours kiné seront pour tous les étudiants (L1 STAPS et L1 STAPS  L.AS) :

-valider obligatoirement l'année dès la 1ère session des examens.

-Classement sur la base des moyennes aux UEF (« blocs fondamentaux ») et au regard du nombre de places ouvertes.

Une passerelle est possible après avoir validé la L2 ou la L3 STAPS pour intégrer la  **licence professionnelle métiers de la forme**.

Insertion professionnelle

La Licence STAPS (APA-S) oriente les étudiants vers les métiers suivants :

- Enseignant en APA en milieux spécialisés, en structure privée ou publique ayant pour objectifs la prévention, la réadaptation, le reconditionnement ou l'intégration par l'APA
- Enseignant en APA dans un pôle sport-santé
- Responsable prévention sport santé dans une structure publique ou privée.
- Enseignant en APA dans le cadre de la prescription médicale de l'activité physique (loi santé)
- Professionnel de la réadaptation, du reconditionnement et du réentraînement par l'APA

Secteurs d'activités : sanitaire et médico-social, social, associatif, privé, collectivités territoriales, secteur fédéral.

Cette licence donne accès à une carte professionnelle et donc aux métiers à exercice réglementé en référence au Code du sport. Articles L212-1 du Code du sport et R212-89 du Code du sport.

La poursuite des études est possible dans les masters « Activité Physique Adaptée pour la Santé ». En 2017-2018, le parcours « Activité Physique Adaptée et Santé » regroupe 18% des étudiants de Licence STAPS en France.



Infos pratiques

Contacts

Gwenaëlle Ceyte

✉ scolarite.licence1.staps@u-paris.fr

Pauline Maillot

✉ scolarite.licence3.staps@u-paris.fr

1 ère année

☎ 01 76 53 34 12

✉ scolarite.licence1.staps@u-paris.fr

2 ème année

☎ 01 76 53 34 09

✉ scolarite.licence2.staps@u-paris.fr

3 ème année

☎ 01 76 53 34 10

✉ scolarite.licence3.staps@u-paris.fr

Lieu(x)

📍 Paris



Admission

Organisation

Comme toutes les licences générales universitaires, la licence STAPS s'organise comme suit :

-un tronc commun en première année (L1)

-un tronc commun et une pré-professionnalisation en deuxième année (L2)

-une professionnalisation en troisième année (L3) dans les mentions de licence STAPS suivantes : Activités Physiques Adaptées – Santé (APAS),  [Éducation Motricité pour enseigner l'EPS dans le primaire \(EM1\) et dans le secondaire \(EM2\)](#) et  [Entraînement Sportif \(ES\)](#).

Ces différentes mentions en fin de licence vont permettre aux étudiants diplômés de travailler respectivement dans le système de santé, dans le système éducatif et dans les associations sportives.

La licence STAPS comporte trois années de formation avec chacune 60 crédits européens (ECTS). Chaque année universitaire se décompose en deux semestres. Au sein de chaque semestre, différents enseignements sont dispensés soit sous forme de cours magistraux en amphithéâtre avec l'ensemble de la promotion d'étudiants, soit sous forme de travaux dirigés ou de travaux pratiques en effectif plus restreint.

Des enseignements pourront également être réalisés en distanciel total ou de manière hybride (une partie des étudiants en présentiel et une autre partie en distanciel) grâce à l'outil de téléconférence "ZOOM"

